

REVENDECATIONS

1. Article de bijouterie comportant au moins une chaîne (1) ayant deux extrémités opposées, au moins une des deux extrémités de la chaîne (1) comportant une pince (2) creuse fixée à ladite extrémité par un dispositif de fixation (3), la chaîne

5 étant constituée de maillons articulés entre eux, les maillons étant séparés entre eux par des liaisons formant des articulations entre les maillons, ladite pince (2) étant constituée de deux demi-coques (21, 22), chaque demi-coque (21, 22) comportant une bordure (25, 26) étendue délimitant un espace interne creux de la demi-coque (21, 22), au moins une des deux bordures (25, 26) comportant au

10 moins une encoche (24) définissant un passage de chaîne, les demi-coques (21, 22) étant articulées entre elles par une articulation (20) entre une position fermée dans laquelle les deux bordures (25, 26) respectives des deux demi-coques (21, 22) sont rapprochées pour fermer la pince (2) et une position ouverte dans laquelle les deux bordures (25, 26) des deux-demi-coques (21, 22) sont séparées

15 entre elles sur au moins une partie de leurs étendues afin de permettre à une portion de la chaîne (1) d'être introduite entre les deux bordures (25, 26) séparées et à travers l'espace interne et afin que la portion de chaîne (1) se retrouve retenue dans la pince (2) en étant bloquée en extraction et translation lorsque la pince (2) est en position fermée, la portion de chaîne correspondant à une partie

20 de la chaîne (1) qui est pincée dans la pince (2) et qui entre ou sort de la pince par les passages de chaîne,

dans lequel, l'article de bijouterie comporte au moins trois encoches, et dans lequel chaque maillon a une dimension transversale maximale déterminée, chaque liaison a une dimension transversale maximale déterminée, et chaque

25 passage de chaîne, en position fermée de la pince, a une dimension transversale minimale déterminée et une dimension transversale maximale déterminée, l'article de bijouterie étant configuré afin que dans la position fermée de la pince, la dimension transversale minimale du passage de chaîne soit sensiblement égale à dimension transversale maximale de chaque liaison et la dimension transversale

30 maximale du passage de chaîne soit inférieure aux dimensions transversales maximales des maillons, et

dans lequel la pince (2) est configurée de telle sorte que la position fermée constitue une position de repos, les deux bordures (25, 26) respectives des deux demi-coques (21, 22) étant contraintes, par un dispositif de serrage (23) résilient,

de se rapprocher pour fermer la pince (2), la position ouverte devant être obtenue par une action manuelle contrant l'action du dispositif de serrage (23) résilient.

2. Article de bijouterie selon la revendication 1, dans lequel les deux bordures
5 comportent des encoches et les encoches (24) sont agencées par paires d'encoches, les deux encoches (24) d'une paire étant en regard l'une de l'autre sur les deux bordures (25, 26), les deux encoches (24) en regard d'une paire d'encoche définissant un passage de chaîne, et dans lequel, l'article de bijouterie comporte trois paires d'encoches ou plus de trois paires d'encoches.
- 10 3. Article de bijouterie selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel les maillons sont choisis parmi :
soit des maillons à symétrie de révolution et chaque liaison est de forme sensiblement cylindrique de diamètre transversal déterminé,
15 soit des anneaux, chaque anneau délimitant une ouverture traversante centrale.
4. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel la position fermée de la pince correspond à une mise en contact des deux demi-coques entre elles dans une zone où elles étaient séparées en position
20 d'ouverture.
5. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel les deux bordures (25, 26) des deux demi-coques (21, 22) sont configurées afin que, dans la position fermée, les deux bordures (25, 26) des deux demi-
25 coques (21, 22) soient au contact l'une de l'autre.
6. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel l'articulation (20) entre les deux demi-coques est disposée en une zone déterminée le long ou voisine des bordures (25, 26) desdites demi-coques (21,
30 22), la séparation des bordures étant obtenue par basculement d'une demi-coque (21) par rapport à l'autre (22) provoquant un écartement angulaire des bordures (25, 26), la pince (2) s'ouvrant et se fermant ainsi à la manière d'une huitre.
7. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans

lequel la chaîne (1) comporte, à chacune de ses deux extrémités opposées, une pince (2).

8. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans
5 lequel la chaîne (1) comporte à une seule de ses deux extrémités opposées, une pince (2).

9. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, dans
lequel la pince d'extrémité de chaîne est inamovible à l'extrémité de la chaîne.
10

10. Article de bijouterie selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans
lequel une des deux demi-coques est destinée à être visible, l'autre demi-coque
étant placée contre la personne portant l'article de bijouterie, au moins la surface
externe de la demi-coque visible étant conformée pour représenter ou styliser un
15 élément.